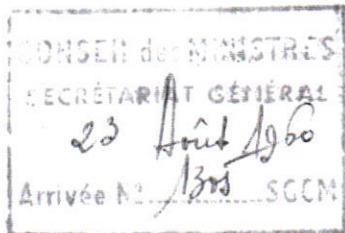


SECRET



portant approbation du Budget Régional (Région Sud-Ouest) pour l'exercice 1960.

/--/ N N E E 1960 X N° 229 /PCII-MF

LE PREMIER MINISTRE

VU la Constitution de la République du Dahomey ;

VU la loi organique N° 59-35 du 31 Décembre 1959 portant institution et organisation des Conseils Généraux, et notamment son article 44

Sur la proposition du Ministre des Finances ;

le Conseil des Ministres entendu ;

SECRET

ARTICLE PREMIER. Est approuvée la délibération N° 2/60 du 5 Juillet 1960 du Conseil Général de la Région Sud-Ouest arrêtant le Budget Régional pour l'exercice 1960.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à PORTO-NOVO, le 19 Août 1960

PAR LE PREMIER MINISTRE :
Le Ministre des Finances ,

[Signature]

Le Ministre de l'Intérieur

F. APLOGAN

AMPLIATIONS :

Original	1
JORD	1
PCM	15
SGCM	5
MI	2
MF/CAB.	2
SF	3
ICF	1
CD	1
TRESOR	1
CONSEIL SUD-OUEST	5
DELEGUE REGIONAL S.O.	3